a maison du handicap sensibilise les employeurs landicap et emploi : une journée pour lever les barrières

ans la droite ligne des échanges du comité interminisriel sur le handicap tenu le 25 septembre dernier, la aison départementale des personnes en situation de andicap (MDPSH) de l'Ariège a tenu a organiser un renez-vous avec les employeurs du public et du privé souis à l'obligation d'emploi. Objectif : aborder des quesons d'ordre pratique.

rtes, ces dernières années, la part s entreprises et structures compnt plus de 20 salariés répondant à bligation d'emploi de personnes situation de handicap (à hauteur 6 % des effectifs) a progressé, ur atteindre environ la moitié du cal des établissements concernés autres versant une contribution à .GEFIPH. Mais le constat est là, egnant : en 2010, le taux de chôge des personnes en situation de ndicap s'élevait à 22 %, soit deux s plus que le taux global.

s raisons ? Vice-président du nseil général de l'Ariège en charge la solidarité, André Montané inte le fait que "80 % des persons en situation de handicap sont ns qualification. Parmi elles, beauup à qui on a dit, dans leur jeusse, qu'elles ne pourraient pas er à l'école. Aujourd'hui (depuis la de 2005, ndlr), c'est possible... is les effets ne se ressentiront que ns 20 ans ! En attendant, il y a des oses à faire : évaluer les compéten-, mettre en place des formations, oir des emplois pérennes, résoudre s questions comme la mise en :essibilité des logements..."

vité par la MDPSH de l'Ariège pour aloguer avec les employeurs nviés à la journée du 13 déceme, Guy Tisserant précise cela dit e "seules 15 % des personnes en uation de handicap le sont avant leurs 15 ans. Le handicap, pour 23 % des personnes concernées, découle par exemple d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail".

Sportif de haut niveau (4 fois médaillé d'or aux JO paralympiques en tenis de table), ingénieur en électrochimie et en informatique, M. Tisserant a développé dans son cabinet de conseil toute une stratégie pour lever les barrières. "Un cabinet conseil qui a commencé sur la question du handicap, mais qui travaille aujourd'hui sur l'égalité des chances pour tous. Il y a des tas de singularités qui provoquent de la discrimination - et quand on parle d'égalité, on s'adresse à 100 % de la population".

Sa logique est de démontrer que le recrutement bien pensé de personnes en situation de handicap "conduit à une amélioration des pratiques manageriales, à un développement durable social, un levier de progrès pour l'ensemble de la société. Quand on met en accessibilité quelque chose, on voit que tout le monde en profite - à commencer par les gens qui ne sont pas en situation de handicap". Et d'évoquer à titre d'exemple le report de l'âge de la retraite: "demain, les entreprises auront de plus en plus de personnes âgées en leur sein, donc avec des handicaps..."



André Montané et Guy Tisserant : les deux ont animé la journée voulue par la MDPS à destination des employeurs du public et du privé.

Pas de baquette magique pour l'expert, mais une formule, une inéquation: E > RS+RO. Explications: "RS, ce sont les stéréotypes, les clichés qu'on projette sur le candidat à l'embauche. Il fait un peu peur, il est bizarre... Il suffit que le recruteur ait eu une mauvaise expérience avec une personne semblable auparavant pour qu'il généralise. RO, ce sont les risques objectifs, le fait que le candidat va avoir besoin de quelque chose dont l'employeur n'a pas besoin, et qui va conduire ce dernier à dépenser de l'argent. C'est le besoin de compensation, qui pour le handicap peut être assez vite levé vu le nombre élevé d'aides - mais il y a aussi des questions d'organisation à résoudre".

Quant au "E" de la formule, ce sont tout bonnement les "enjeux", les gains que l'entreprise peut retire par ce recrutement. Gains pas forc ment évidents au premier cou d'oeil, ce qui nécessite "une pédage gie auprès des services de ressource humaines, et des movens de con pensation. Bref, la motivation do être plus importante que les probl mes que génèrerait le recrutement Motivation qui n'est pas que final cière, comme le prouvent les limite de l'obligation légale d'emploi motivation et gains que Guy Tiss rant développe dans son ouvraç "Le handicap en entreprise contrainte ou opportunité ?" (e-Pearson); motivation et gains qu enfin, questionnent tout autant place de l'individu quel qu'il so dans l'entreprise que les préjuge que chacun porte sur l'autre.

A. (